



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Enseignement : suppression de la technologie en classe de 6e

Question écrite n° 6489

Texte de la question

M. José Beaurain alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de 6e. Effectivement, M. le ministre a saisi le Conseil supérieur des programmes le 19 janvier 2023 pour l'élaboration d'un programme de sciences et technologie du cycle 3 en tenant compte de la suppression de l'horaire de technologie en classe de 6e. Il a annoncé également une prochaine saisine afin de revoir en profondeur le programme de cette discipline pour le cycle 4 : quoiqu'il invoque une revalorisation, la réalité est qu'il entend supprimer cet enseignement au début du collège et ne met en avant que les compétences numériques. C'est donc un pan entier de la culture commune qui disparaîtra dès l'année prochaine en classe de 6e sans débat national. De plus, cette décision n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations représentatives. Il souhaite donc l'alerter sur la nécessité de revenir sur la décision de suppression de l'heure de technologie en 6e puis d'ouvrir de véritables discussions sur le collège pour que les élèves soient en situation de s'approprier et partager une culture commune, ouverte, émancipatrice et ambitieuse pour tous.

Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. Ainsi à la rentrée 2023, tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits ». En février 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a lancé des concertations auprès des partenaires sociaux. Les projets de textes, après les travaux des commissions spécialisées préalables, ont fait l'objet d'avis émis par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance consultative qui comprend les membres représentant les personnels, les usagers et les partenaires de l'État dans l'action éducative, le 24 mars 2023. La nouvelle organisation de la classe de 6e ne remet aucunement en cause le développement des compétences numériques des élèves. En effet, toutes les disciplines contribuent à la formation et à l'évaluation des compétences numériques dans le second degré ainsi que le fixe le décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire. La formation de tous les élèves au numérique et l'évaluation des compétences qu'ils ont acquises dans ce domaine sont réalisées dans le cadre des enseignements prévus par les programmes, en s'inscrivant dans la continuité des projets menés à l'école primaire. Une consultation nationale sur le projet de programme de sciences et technologie au cycle 3 est engagée depuis le 14 avril 2023 afin d'associer les personnels au processus d'élaboration des nouveaux programmes en tenant compte de la réduction horaire en 6e. Enfin, le 7 avril 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a saisi le conseil supérieur des programmes pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e. Cette saisine vise qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur, pour la voie professionnelle y compris dans l'équilibre entre filles et garçons. Le programme de technologie renouvelé au cycle 4 sera ainsi mieux ancré dans un environnement

numérique et technologique en forte évolution, développera chez les élèves la maîtrise de compétences manuelles et techniques, contribuera au projet de formation de tous les élèves et participera pleinement aux compétences du XXIe siècle que chaque collégien doit acquérir.

Données clés

Auteur : [M. José Beaurain](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6489

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2550

Réponse publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4654